



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DU SPORT
ET DU TOURISME – DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX SOLIDARITES

<p style="text-align: center;">CAHIER DES CHARGES APPEL A PROJETS « Sport en proximité pour tous »</p>
--

1 – LES ENJEUX

La pratique régulière d'un sport est un facteur d'épanouissement et de bien-être parce que le sport aide à conserver une bonne santé.

Au cours des quarante dernières années, nos modes de vie ont évolué vers des formes d'hyper consommation alimentaire, de sédentarisation qui ont accru le développement de certaines affections graves (diabète, obésité, hypertension artérielle, cancers). Les conséquences de ces modes de vie peuvent être limitées par la pratique d'une activité physique.

Le Conseil Départemental souhaite promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive pour qu'elle soit un élément fort de santé et de bien être pour tous les publics durant cette période favorable que sont les grandes vacances, moment de rassemblement des familles.

Le sport est également vecteur de cohésion sociale puisque tous les publics quelle que soit leur origine sociale peuvent le pratiquer et se retrouver autour d'objectifs partagés en commun.

C'est dans cette optique que le Conseil départemental lance un appel à projets en direction des associations de proximité, des associations de quartier afin qu'elles proposent des projets à réaliser au cours des mois de juillet et août. Ces projets bénéficieront d'un accompagnement financier de la collectivité départementale.

Les associations à vocation sociale et sportive, initiatrices d'actions collectives ou individuelles sont invitées à se rassembler dans les six territoires intercommunaux

- **CAP Excellence** (Baie-Mahault – Abymes – Pointe-à-Pitre)
- **Communauté d'Agglomération la Rivière du Levant** (*Désirade – Gosier - Saint-François – Sainte-Anne*)
- **Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre** (*Anse-Bertrand – le Moule – Morne-à-l'Eau – Petit-Canal – Port-Louis*)
- **Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre** (*Deshaies – Goyave – Lamentin – Petit-Bourg - Pointe-Noire - Sainte-Rose*)
- **Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe** (Baillif – Basse-Terre Bouillante – Capesterre-Belle-Eau – Gourbeyre – Saint-Claude – Terre de Bas – Terre de Haut - Trois-Rivières – Vieux-Fort – Vieux-Habitants)
- **Communauté de Communes de Marie-Galante** (*Capesterre – Grand-Bourg – Saint-Louis*),

pour proposer un projet d'action à réaliser au cours des mois de juillet et août 2019.

Le présent cahier des charges définit les orientations Sport Santé du Conseil Départemental ainsi que la procédure à suivre par les porteurs de projet pour être retenus et accompagnés dans la mise en œuvre de leur projet pendant la période des grandes vacances scolaires.

2 – LES OBJECTIFS

L'appel à projet « Sport Santé » répond aux objectifs suivants :

- Inciter la population à pratiquer pendant les mois de juillet et d'août une activité physique ;
- Favoriser la pratique des sports individuels et collectifs ;
- Promouvoir l'activité physique auprès des publics séniors et/ou publics en situation de handicap ;

- contribuer à la collaboration entre associations de proximité afin qu'elles contribuent ainsi à accroître la cohésion sociale à l'échelle des quartiers ;
- encourager les associations à mutualiser les moyens d'action.

3 – CONTENU ET CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Le contenu des projets

Le dossier de demande sera à adresser sous fichier selon le modèle joint (*Appel à projets spécifique « Sport en proximité pour tous »*). Les parties du document relatives à la présentation de l'association, au budget prévisionnel de l'association, à la description de l'action, au budget prévisionnel de l'action, aux déclarations sur l'honneur et attestations, devront être dûment complétées.

L'appel à projet est réservé aux associations de proximité développant des actions à vocation sociale et/ou sportives. Les projets devront être présentés par un groupement d'au moins trois associations du territoire intercommunal concerné. Les actions proposées devront être mises en œuvre sur au moins deux communes.

La période de réception des dossiers de demande de subvention est ouverte entre le 26 Avril et le 26 Mai 2019.

Suite à la période d'instruction et de traitement des dossiers, les commissions intérieure Sport et Jeunesse et Personnes âgées Personnes Handicapées, se réuniront sous forme de jury pour sélectionner les projets pouvant être accompagnés. La procédure sera close par l'adoption en Commission permanente au cours du mois de juin, de la ou des délibérations attribuant les subventions.

Les critères de sélection

- **La pertinence du projet, de l'action**

Les types de projets qui seront particulièrement retenus seront ceux qui répondront aux objectifs définis et respecteront scrupuleusement le contenu requis, à savoir :

- Diversité des actions proposées ;
- Mutualisation des moyens ;
- Publics concernés ;
- Champ géographique intercommunal.

- **L'accessibilité**

Les actions proposées dans le cadre de cet appel à projets devront être largement accessibles du point de vue économique (prestation proposée à tous types d'utilisateurs), et compte tenu des dispositions prises par les associations (campagne publicitaire) pour favoriser l'accès des publics aux informations concernant la réalisation de l'action.

- **La mixité / Le caractère intergénérationnel**

Les actions présentées devront favoriser la mixité Homme/Femme et la dimension intergénérationnelle.

- **Organisation de l'action et moyens mis en œuvre**

Une attention particulière sera portée aux porteurs de projets ayant plusieurs activités à proposer pour le territoire intercommunal : cet appel à projets souhaite encourager les complémentarités (mutualisations d'équipement, de compétences, mobilité du matériel utilisé pour l'action, mobilité de l'encadrement, rapprochement des lieux de pratique, etc...)

- **Durée de l'action**

L'action devra avoir lieu pendant les weekends du mois de Juillet et la seconde quinzaine du mois d'août.

- **Le suivi et l'évaluation du projet**

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants devront être renseignés par les porteurs de projet afin d'assurer l'évaluation de leur action :

- nombre de participants inscrits et présents ;
- composition du public participant (tranche d'âge, sexe, public sénior et/ou en situation de handicap ;
- impact de l'action sur le développement des activités par les associations porteuses du projet ;
- moyens mobilisés pour la communication et la visibilité de l'évènement ;
- moyens techniques et humains mis en œuvre pour la réalisation de l'action ;
- présentation d'un bilan financier ;

4 – LES CRITERES D'IRRECEVABILITE

Administratif :

- Dépôt de la demande hors délai.
- Dossier incomplet : dossier insuffisamment renseigné ne permettant pas d'apprécier la qualité du projet.
- Budget prévisionnel non équilibré.
- Absence d'indicateurs d'évaluation.
- Absence de la liste des partenaires engagés dans l'action et nature des engagements actés (convention, protocole, etc...).

Le contenu :

- Actions ne répondant pas aux objectifs et/ou critères de sélection de l'appel à projets.
- Projet non réaliste (technique, logistique, financier ...).
- Action de promotion d'un organisme ou d'une structure.
- Conception d'outils de promotion de communication.

5 – LE COUT DE L'ACTION

Le projet devra faire figurer le ratio coût de l'action par le nombre de participants attendus.

6 – LE CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra impérativement comporter les documents suivants :

- Le dossier de présentation
- Le tableau de répartition de la subvention par association en fonction des coûts engagés
- Les statuts de chaque association
- Le N° APE ou SIRET de chaque association
- Date de publication au Journal Officiel
- La liste des membres du Conseil d'administration de chaque association
- Le rapport d'activité 2018 de chaque association
- Un relevé d'identité bancaire pour chaque association